



## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Vézeronce-Curtin, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique ordinaire, sous la Présidence de M. Maurice BELANTAN, Maire.

Madame Estelle BEAUD est nommée Secrétaire de séance, en application de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales et procède à l'appel nominal des élus :

### **Etaient Présents :**

Mesdames Estelle Beaud, Isabelle Courtial, Dominique Désamy, Audrey Garnier, Patricia Moine, Christine Némoz, Marie-Aline Ryo.  
Messieurs Jean Belantan, Maurice Belantan, André Chabert, Gérard Chaboud-Grilé, Jean-Marc Guillet, Gérald Reveyrand, Aimé Vuailat, Olivier Salmon, Olivier Ramirez.

### **Etaient absents (excusés) :**

Madame Céline Balme, donne pouvoir à Madame Estelle Beaud,  
Madame Eliane Buyat donne pouvoir à Madame Christine Némoz,  
Monsieur Guillaume Arru-Gallart donne pouvoir à Monsieur Jean Belantan.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice :

### **ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/12/2022**

1. Approbation du procès-verbal du 21/11/2022,
2. Décision du Maire dans le cadre de travaux,
3. Démolition partielle de « l'ex propriété Desvignes », rue du 19 mars 1962,
4. Aménagement du jardin du souvenir,
5. Mouvements de personnels,
6. Recrutement des agents recenseurs,
7. Attribution du marché de travaux du giratoire RD16 - RD19B,
8. Désignation de référents incendie et social,
9. Cession foncière à Charray,
10. Point sur les conseils communautaires,
11. Questions diverses.

## **1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2022 :**

**Le procès-verbal du conseil municipal du 21 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

## **2. DECISION DU MAIRE DANS LE CADRE DE TRAVAUX :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de travaux réalisés :

- Remplacement de la chaudière au restaurant l'Esprit Bistrot pour un coût de 4 080 € TTC.

## **3. DEMOLITION DE LA GRANGE « DE L'EX MAISON DESVIGNES » RUE DU 19 MARS 1962 :**

Monsieur André Chabert a demandé un devis pour la démolition de la grange attenante à la maison « Desvignes » et un autre devis pour la démolition de la couverture des toitures de 2 bâtiments et la reprise des bordures de toits :

- Pour la démolition : Entreprise PAILLET TP = 10 680 € TTC.
- Pour la toiture : Entreprise BURFIN = 31 690 € TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a pour l'instant plus qu'un seul projet sur la cession immobilière susceptible de répondre aux critères souhaités par la Mairie, à savoir un commerce ou bureau en rez de chaussée.

Jean-Marc Guillet demande s'il y a une possibilité d'aménager un trottoir devant la maison, Monsieur le Maire répond que l'étude se fera en fonction du projet choisi.

**Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, donne son accord à Monsieur le Maire pour signer les devis.**

## **4. AMENAGEMENT DU JARDIN DU SOUVENIR :**

Monsieur le Maire montre au Conseil Municipal 2 propositions du Centre Funéraire Boudrier pour l'inscription des noms au jardin du souvenir du cimetière de Vézeronce :

- Un livre du souvenir sur pied en granit rose = 2 477 € TTC
- Un pupitre en granit rose et une plaque noire de 24 cases = 1 570 € TTC

**Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, donne son accord à Monsieur le Maire à signer le devis du livre du souvenir à 2 477 € TTC.**

## **5. MOUVEMENTS DE PERSONNELS :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des mouvements de personnels suivant :

- Chantal Lauret au poste d'animatrice garderie scolaire sera remplacée par Agnès Biard (adjoint technique).
- Recrutement au poste d'agent d'entretien d'Emilie Garin (CDD de 26h/semaine).
- Recrutement suite contrat avec Osez de Gaël Marion (agent technique, CDD de 17h/semaine).
- Prolongement du contrat de Rachel Blanc (agent d'accueil administratif).

**Par délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents donne son accord sur les contrats à exécuter.**

## **6. RECRUTEMENT DES AGENTS RECENSEURS :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du recrutement de 5 agents recenseurs équivalent temps plein sur 2 mois (janvier & février 2023) :

- Marylène Burnel
- Nadine Gauthier
- Serge Raymond
- Nadine Tocchini
- Josiane Jacquier

**Par délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents donne son accord pour ce recrutement.**

## **7. ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX RD16 – RD19B :**

Monsieur André Chabert présente au Conseil Municipal le plan de masse d'aménagement d'un rond-point au carrefour RD16 - RD19B.

La consultation a porté sur 2 tranches de travaux : en tranche ferme les travaux d'aménagement du rond-point en tant que tel et en tranche optionnelle les travaux potentiels pour la réalisation de la nouvelle voie communale de liaison entre le rond-point et le chemin des Alouettes.

La commission d'achats s'est réunie le 16/12/2022 pour l'analyse des offres suivantes rédigées par le cabinet Ellipse :

### **LOT 1 : VRD**

		Travaux tranche ferme HT	Travaux tranche optionnelle HT	Note / 100
	<i>Estimation</i>	451 500 €	86 500 €	
1	SPIE BATIGNOLLES PERRIOL	414 531 €	60 436 €	99,3
2	JEAN LEFEBVRE	462 107 €	74 061 €	78,7
3	PAILLET TP	402 701 €	69 873 €	98

**Après avoir délibéré, 2 élus ne prennent pas part aux votes.**

**Le reste du Conseil Municipal vote de la façon suivante :**

- **Entreprise SPIE BATIGNOLES – PERRIOL : POUR = 4**
- **Entreprise JEAN LEFEBVRE : POUR = 0**
- **Entreprise PAILLET TP : POUR = 12**
- **Abstention = 1**

**LOT 2 : Signalisation**

		Travaux tranche ferme HT	Travaux tranche optionnelle HT	Note / 100
	<i>Estimation</i>	26 800 €	3 400 €	
4	LINEAX	27 706 €	3 155 €	96
5	JS CONCEPT	29 957 €	3 302 €	75,1
6	SIGNATURE	30 353 €	3 210 €	72,5

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote à l'unanimité pour l'Entreprise LINEAX.**

**8. DESIGNATION DE REFERENTS INCENDIE, SOCIAL ET ENEDIS :**

- Référent incendie : accord à l'unanimité pour Monsieur Gérard CHABOUD-GRILE.
- Référent signalement social : accord à l'unanimité pour Monsieur Gérald REVEYRAND.
- Référent ENEDIS (coupures électriques) : accord à l'unanimité pour Monsieur Maurice BELANTAN.

**9. CESSION FONCIERE A CHARRAY :**

Monsieur André Chabert expose au Conseil Municipal la régularisation de la cession foncière rue des Brosses à Dominique Duchêne : 440m<sup>2</sup> pour un prix de 1 000 €.

**Par délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents donne son accord pour cette cession.**

**10. POINT SUR LES CONSEILS COMMUNAUTAIRES :**

- La Communauté de communes des Balcons du Dauphiné a identifié 20 communes comme sous prospectées et présentant des lacunes en matière de données naturalistes dont la commune de Vézeronce-Curtin.

L'OFB (l'office français de la biodiversité) a identifié la commune pour effectuer un recensement des atlas de la biodiversité communale, pour cela elle doit proposer un délégué, voir des bénévoles pour participer à des COTECH (comités technique) et COPIL (comités de pilotage).

Enveloppe budgétaire : 309 872 € dont 80% prise en soutien par l'OFB, actions sur 2023 et 2024.

- Information sur le tableau des effectifs, la refonte du RIFSEEP.
- Marché de maîtrise d'œuvre du bâtiment annexe au siège d'Arandon.
- Proposition pour l'acquisition d'un engin porte-outils.

## **11. QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur Gérard Chaboud-Grilé informe le Conseil Municipal des travaux sur les réseaux d'éclairage public tranche 2 du TE38 pour un montant prévisionnel de 65 019 € TTC.

La participation financière de la commune s'élève à 41 000 € TTC pour cette opération.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la tranche 1 n'a pas encore commencée et s'effectuera début 2023, la dernière tranche est programmée en 2024.

**Par délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents donne son accord.**

- Olivier Salmon présente au Conseil Municipal 2 devis concernant les missions de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du carrefour de la route des Alpes et de la rue du 19 Mars 1962.

Les devis couvrent l'ensemble des prestations d'une mission complète de maîtrise d'œuvre, soit :

Coût mission 1 : APS et 2 : APD (études d'avant-projet sommaire et définitif),

Puis coût mission 3 : PRO (études de projet), 4 : AMT (marchés de travaux),

5 : VISA / EXE (études d'exécution), 6 : DET (direction de l'exécution des travaux) et 7 : AOR (opérations de réception).

Pour une base financière estimative à 250 000 € HT de travaux :

- TRACES bureau d'études VRD :

missions 1-2 d'avant-projet : 9350 € HT – missions 3 à 7 = 11 900 € HT  
pour un total de 21 250 € HT.

- ELLIPSE Géomètres-Experts :

missions 1-2 d'avant-projet : 5 250 € HT – missions 3 à 7 = 12 625 € HT  
pour un total de 17 875 € HT.

**Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents donne son accord à Monsieur le Maire pour signer le devis du cabinet ELLIPSE pour les missions 1-2 d'avant-projet à 5 250 € HT.**

- Cession de l'emprise de l'ancien chemin rural entre la route de la Chartreuse et la route des Lavois (parcelle E926) à Madame et Monsieur Chanoz : 364 m<sup>2</sup> pour un prix de 3 519 €.

**Par délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents donne son accord pour cette cession.**

- Olivier Salmon présente au Conseil Municipal un point suite à la réunion « projet mairie » du 16/12/2022 :
  - Le projet a été relancé avec l'architecte GTB et un nouveau planning est en cours de discussion,
  - Délocalisation de la mairie pendant les travaux à l'Espace Loisirs,
  - Décision d'un chauffage à granulés de bois.

- Compte-rendu de la commission urbanisme du 24/11/2022, les dossiers suivants ont été étudiés : 1 déclaration préalable et 6 permis de construire.
- Les vœux du Maire auront lieu le dimanche 15 Janvier 2023 à 17h30 à la salle Diamantelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,  
Maurice BELANTAN,



La secrétaire de séance,  
Estelle BEAUD,

